



Conseil économique et social

Distr. générale
16 mai 2008
Français
Original : anglais

Session de fond de 2008

New York, 30 juin-25 juillet 2008

Point 7 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives au programme
et autres questions**

Coopération internationale dans le domaine de l'informatique**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution 2007/14 du Conseil économique et social, dans laquelle le Président du Conseil a été prié de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse persévérer dans les efforts qu'il déploie pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat en matière d'informatique.

Le rapport fait ressortir la poursuite de la coopération entre le Groupe de travail et le Secrétariat, qui a permis d'apporter des améliorations concrètes sur le plan technologique et ainsi de faciliter la tâche des États Membres et des observateurs ainsi que celle des organisations non gouvernementales accréditées auprès de l'Organisation.

* E/2008/100.

** La soumission du présent document a été retardée pour permettre de recueillir les données pertinentes.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2007/14, le Conseil économique et social a prié son président de reconduire pour un an encore le mandat du Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique afin qu'il puisse, dans la limite des ressources disponibles, mener à bien l'application des dispositions des résolutions du Conseil sur la coopération internationale dans le domaine de l'informatique et faciliter l'achèvement des initiatives prises par le Secrétaire général quant à l'utilisation de l'informatique.

2. Le Conseil a prié le Groupe de travail de persévérer dans les efforts qu'il déploie pour assurer le relais entre les besoins en évolution des États Membres et les activités du Secrétariat. Le Groupe de travail a continué de collaborer étroitement avec le Secrétariat à la recherche de moyens concrets permettant de canaliser les ressources disponibles de manière à répondre au mieux aux besoins des États Membres en ce qui concerne l'utilisation quotidienne de l'outil informatique par la communauté diplomatique associée à l'Organisation des Nations Unies.

3. Consciente de l'importance stratégique de l'informatique et de la télématique en tant qu'instruments de réforme, l'Assemblée générale a approuvé, dans sa résolution 60/283, la création du poste de directeur général de l'informatique. À la demande de l'Assemblée et après avoir consulté les parties prenantes, le Directeur général a défini une stratégie informatique et télématique d'ensemble pour le Secrétariat (A/62/793). Cette stratégie comprend une composante gestion du savoir qui contribuera à orienter les efforts consentis par ce dernier pour renforcer la coopération internationale dans le domaine informatique.

II. Coopération entre le Groupe de travail à composition non limitée sur l'informatique et le Secrétariat

4. La collaboration fructueuse entre le Groupe de travail et le Secrétariat s'est poursuivie en 2007, principalement sous forme de réunions officielles portant plus précisément sur des activités de coopération entre ces deux entités.

5. Le Secrétariat et le Groupe de travail continuent de s'intéresser de très près aux outils Web et de se partager la responsabilité de la création et de la maintenance de pages Web ainsi que de la mise à jour de documents.

6. Sous la direction du Groupe de travail, le Secrétariat a redoublé d'efforts, dans la limite des ressources existantes, pour tirer davantage parti de CandiWeb, site Web mis en place en vue de faciliter les élections. Il bénéficie pour ce faire de l'aide de bénévoles, de fonctionnaires de l'Organisation et de membres du personnel des missions permanentes qui participent aux activités de conception, de gestion et d'appui.

7. Fort du succès remporté par CandiWeb, le Groupe de travail a décidé de faire plus largement appel aux outils Web et d'appliquer ce mode de collaboration pratique à d'autres bases d'information présentant un intérêt pour les missions permanentes. Dans cette optique, le Secrétariat a créé des sites Web pour toutes les grandes commissions de l'Assemblée générale.

III. Connectivité et accès

8. Le Secrétariat offre une connectivité sans fil (wifi) à l'Internet et des points d'accès sont mis à la disposition des délégués dans l'ensemble des zones ouvertes au public et des salles de conférence au Siège à New York. Il est prévu de modifier la couverture wifi tout au long de la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement de façon à assurer la continuité de la connectivité durant les réunions, les conférences et les manifestations spéciales ainsi qu'à maintenir l'accès aux ressources et à des outils comme CandiWeb.

9. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences continue de faciliter et d'améliorer la soumission en ligne des demandes d'organisation de réunions bilatérales. Les États Membres présentent directement leurs demandes par voie électronique en utilisant le système e-Meets. Le Département s'emploie également à mettre au point une solution informatique qui permette au Service du protocole et de la liaison de faciliter l'accréditation des délégations des missions permanentes.

IV. Services informatiques

10. Comme indiqué plus haut, le Secrétariat et le Groupe de travail ont coopéré à la création d'un prototype de site Web conçu pour faciliter les élections. CandiWeb utilise les installations existantes du Secrétariat et sa maintenance, qui est coordonnée par le Groupe de travail, est assurée conjointement par les diplomates et par le Secrétariat. Ce dernier et le Groupe de travail continueront d'apporter des améliorations au site et à son fonctionnement dans les mois qui viennent, tout en veillant à lui conserver le caractère convivial qui en fait un outil très apprécié des diplomates.

11. L'expérience CandiWeb ayant été concluante, le Secrétariat et le Groupe de travail envisagent de répondre de façon plus complète aux besoins d'information propres aux délégations en créant un portail des États Membres qui remplacerait le site Web actuel des missions permanentes (<http://www.un.int>). Ce portail offrirait aux diplomates un point d'accès unique et plus intuitif à l'information et aux différents services.

12. Le Secrétariat fournit des services de site Web à de nombreuses missions permanentes et s'emploie actuellement à intégrer un certain nombre de ces sites dans un système standard de gestion des contenus Web. Ce système simplifiera les sites des missions permanentes et offrira à celles-ci une interface accueillante leur permettant de mettre à jour et de gérer le contenu de leurs sites tout en améliorant la sécurité de l'information.

13. Le Secrétariat continue de fournir des services de messagerie électronique aux missions permanentes. En 2007, en coopération avec le Groupe de travail, il a transféré avec succès ces services d'une plate-forme non standard à la plate-forme utilisée dans l'ensemble du Secrétariat, ce qui a amélioré la fiabilité et la gestion des services de messagerie électronique, tout en réduisant les chevauchements d'activités.

V. Formation, appui et information

14. Le Groupe de travail continue de s'attacher à faire connaître les services existants et publie de plus en plus de documents en ligne à ce sujet. La brochure consacrée aux services Internet mis à disposition des délégations sera actualisée et incorporée à la nouvelle version du portail des missions permanentes dont il est question plus haut.

15. Le Groupe de travail et le Secrétariat continuent d'étudier la possibilité de mettre sur pied un forum électronique dans lequel les diplomates et les fonctionnaires du Secrétariat pourraient échanger des vues et des informations sur l'informatique et la télématique au Secrétariat, notamment les stratégies et les initiatives, en vue de compléter les activités de sensibilisation que mène le Groupe de travail et en tant que passerelle supplémentaire entre les États Membres et le Secrétariat dans le domaine de l'informatique.

16. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld continue d'améliorer ses programmes de formation à la gestion et à l'utilisation de la documentation des Nations Unies ainsi qu'à la consultation des bases de données et des ressources en ligne internes et externes. Les délégations se sont prévaluées des séances de formation particulières et des cours spéciaux organisés dans le cadre de l'initiative de gestion des connaissances individuelles, laquelle vise à faire mieux connaître le maniement des divers outils et ressources. En 2007, plus de 270 membres des missions ont ainsi participé à des séances de formation ou de perfectionnement.

17. Afin d'améliorer la communication avec les délégations, élément essentiel du partage des connaissances, le Département de l'information et le Département de la gestion sont employés ensemble à trouver les moyens qui permettraient, sans incidence sur les coûts, de donner aux États Membres accès à des informations pertinentes disponibles sur iSeek; ces informations seront affichées sur le portail des États Membres, qui sera à l'usage exclusif des missions permanentes.

18. L'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) s'emploie également activement à former le personnel des missions, en particulier les nouveaux arrivants à New York. Sa série de séminaires sur la politique informatique a été mise au point pour stimuler l'esprit critique et faciliter le débat autour des implications possibles des technologies de l'information et des communications (TIC) sur le choix des grandes orientations et diffuser des informations à ce sujet. Il donne également des cours en ligne sur la dette et la gestion financière, le maintien de la paix, la diplomatie multilatérale et le droit de l'environnement, que suivent environ 50 000 personnes. L'Institut redouble d'efforts pour développer l'utilisation des technologies à but pédagogique et répondre aux nouvelles demandes de cours se rapportant au développement économique et social, son objectif étant d'atteindre chaque année 40 000 nouveaux internautes.

19. Le Secrétariat fournit un appui technique, généralement par l'intermédiaire du Service d'assistance de la Division de l'informatique, chaque fois que surgit un problème lié aux services fournis ou à l'infrastructure. En 2007, le Service d'assistance de la Division a ainsi répondu à plus de 1 727 appels émanant des missions permanentes.

20. Le Secrétariat poursuit la remise en état des vieux ordinateurs qui ne sont plus utilisés et les met à la disposition des missions sous la supervision générale du Groupe de travail. On trouvera à l'annexe II des statistiques relatives au matériel informatique fourni à titre gracieux aux missions permanentes en 2007.

Annexe**Ordinateurs individuels donnés aux missions
à titre gracieux**

<i>Type de matériel</i>	<i>Nombre d'unités</i>
Unités centrales	1 082
Écrans	1 035
Imprimantes	315
Autres périphériques	3
Total	2 435